
Conseil communal Lausanne

Initiative : Interpellation

Titre : Harmonisation nomade : apaiser la gestion des caravanes de gens du voyage à Lausanne

Initiant : Nicola Di Giulio, Conseiller communal (UDC)

Ces dernières années, nous avons observé une augmentation du nombre de trains routiers composés de caravanes de gens du voyage faisant halte à Lausanne. En 2023, une centaine de caravanes ont séjourné pendant plusieurs mois à la Bourdonnette à Lausanne. Selon les médias, ces voyageurs ont payé une location pour occuper cet espace.

Cependant, il semble y avoir une disparité dans le traitement entre les gens du voyage et d'autres catégories de campeurs. Par exemple, un touriste de passage dans notre ville, risque d'être délogé et amendé s'il se gare pour la nuit, car le camping sauvage est interdit. De même, un propriétaire de terrain ne peut pas mettre à disposition un bout de terrain aux campeurs sans autorisation.

Dans le terme "campeur", j'inclus les tentes, les caravanes et les camping-cars. Ces campeurs contribuent à l'économie de notre pays, dans notre canton et dans notre ville, et il semble injuste de les déloger en pleine nuit en raison de l'interdiction du camping sauvage.

De plus, cela nuit à l'image de notre région. De nombreux guides pour les camping-cars font référence à des endroits où il est possible de passer la nuit, même si cela reste illégal. Les aires dédiées aux camping-cars sont rares, et il est toujours interdit d'y passer la nuit.

Afin de garantir l'égalité de traitement, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité, savoir :

1. Pourquoi existe-t-il une différence de traitement entre une famille de camping-caristes et une famille de gens du voyage ?
2. Si la réponse concerne la taxe de séjour, qu'en est-il d'une famille vaudoise qui passe une nuit dans son canton à l'intérieur de son camping-car ?
3. Avant d'exercer une activité lucrative dans notre pays, les gens du voyage doivent-ils obtenir des permis de travail ?
4. Qu'en est-il de la légalité de la transformation d'un parking en camping pendant plusieurs mois sans mise à l'enquête préalable ?

Nicola Di Giulio
Conseiller communal (UDC)

Lausanne, le 12 mars 2024